LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE



DUEURS

Nombre de joueurs

- Une équipe sera composée au maximum de 11 joueurs dont l'un sera le gardien de but.
- Si une équipe comprend moins de 8 joueurs, le match n'aura pas lieu ou sera arrêté.

> Remplaçants

- 3 remplaçants inscrits obligatoirement avant le coup d'envoi du match.
- Licence ou pièce d'identité avec photo obligatoire avant le match.
- Présence non obligatoire avant le coup d'envoi du match.
- Tout remplaçant est sous l'autorité de l'arbitre, qu'il soit appelé à jouer ou non.

Remplacement d'un joueur

Lors de chaque remplacement :

- L'arbitre doit être préalablement informé.
- Le remplacé reçoit de l'arbitre l'autorisation de quitter le terrain, à moins qu'il n'en soit déjà sorti.
- Le remplacé doit quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement et immédiatement au niveau de la ligne médiane ou à tout autre endroit (par exemple pour des raisons de sécurité ou en cas de blessure). Il doit immédiatement rejoindre sa surface technique ou le vestiaire.
- Si un joueur amené à être remplacé refuse de quitter le terrain, le jeu se poursuit.

Le remplacant ne pénètre sur le terrain :

 Qu'à l'occasion d'un arrêt de jeu, au niveau de la ligne médiane, après la sortie du joueur qu'il doit remplacer et après y avoir été invité par un signe de l'arbitre.

Remplacement du gardien

 Le remplacement d'un gardien peut s'effectuer avec un joueur de champ ou un remplaçant. L'arbitre doit être averti et le remplacement a lieu lors d'un arrêt de jeu.

> Exclusion de joueurs ou de remplacants

Un joueur qui est exclu avant la soumission de la feuille de match informatisée, ne peut être inscrit sur celle-ci à quelque titre que ce soit.

Si c'est après avoir été inscrit comme titulaire sur la feuille de match informatisée et avant le coup d'envoi, il peut être remplacé par un des joueurs inscrits comme remplaçant, lequel ne peut être remplacé. Le nombre de remplacements autorisés pour l'équipe n'en sera pas réduit pour autant.

Si c'est après le coup d'envoi, il ne peut être remplacé.

Un remplaçant, désigné comme tel, qui est exclu avant ou après le coup d'envoi du match ne peut être remplacé.

L'entraîneur ou tout autre officiel de l'équipe

Il peut communiquer ses instructions tactiques aux joueurs pendant le match. Il doit rester à l'intérieur de la surface technique assis ou debout. Tous sont tenus d'adopter un comportement responsable.

Permutation avant le coup d'envoi

Si un joueur inscrit comme remplaçant débute un match à la place d'un joueur inscrit comme titulaire et que l'arbitre n'est pas informé de ce changement :

- Le joueur inscrit comme remplaçant continue le match ;
- Aucune sanction disciplinaire n'est prise contre ce joueur ;
- Le joueur inscrit comme titulaire peut devenir remplacant ;
- Le nombre de remplacements n'est pas réduit ;
- L'arbitre ne doit pas arrêter le jeu pour un tel motif. S'il l'a fait, le jeu sera repris par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon (S.R.P. Loi 8).

Personne supplémentaire sur le terrain

L'entraîneur et les autres officiels indiqués sur la feuille de match informatisée (à l'exception des joueurs et remplaçants) sont les officiels d'équipe, et toute personne non inscrite sur celle-ci en tant que joueur, remplaçant ou officiel d'équipe est considérée comme un agent extérieur.

Un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu, ou un agent extérieur entre sur le terrain :

- Arrêt du jeu uniquement si la personne en question interfère avec le jeu ;
- Lui faire quitter le terrain au 1er arrêt de jeu ;
- Prendre les mesures disciplinaires appropriées.

Si le jeu est arrêté en raison d'une interférence provoquée par :

- Un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu : coup franc direct ou penalty.
- Un agent extérieur : une balle à terre.

Si le ballon se dirige vers le but et que l'interférence n'empêche pas le joueur de l'équipe qui défend de jouer le ballon : but accordé si le ballon franchit la ligne de but (même s'il y a eu contact avec le ballon) à moins que l'interférence n'ait été faite par l'équipe en attaque.

Question 1

Les remplaçants inscrits sur la feuille de match informatisée sont-ils soumis à l'autorité de l'arbitre ?

Oui, car ils peuvent faire l'objet d'une sanction disciplinaire pendant toute la durée du match et doivent donc se trouver sur le banc de touche.

Dans le cas où un remplaçant inscrit arrive après le coup d'envoi, il ne pourra se trouver sur le banc de touche qu'en tenue sportive. Il en est de même pour le remplacé.

Question 2

Une équipe qui a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match. Peut-elle se compléter après le début du match ?

Une équipe qui a inscrit 10 joueurs sur la feuille de match informatisée pourra se compléter avec un joueur nouveau jusqu'à la fin de la rencontre (après vérification de son identité). Il en est de même si elle ne dispose que de 8 ou 9 joueurs.